

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/VI-02

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
EN FAVEUR DES ZONES D'ACTIVITES**

Adopté en juin 2005 par le Conseil Général, mise à jour lors de la DM2 de 2007, notre politique départementale en faveur de la création et de l'aménagement des zones d'activités économiques est aujourd'hui un franc succès.

En effet, elle a permis, en cohérence avec la politique régionale, de mettre en place des infrastructures d'accueil adaptées et conformes aux besoins des entreprises tant en terme de services, que de qualité environnementale. Je vous propose, dans ce rapport, de faire un point sur les projets **en cours de réalisation** financés par le Conseil Général et sur les projets **en cours de réflexions**.

Je vous rappelle que cette politique départementale consiste à financer, dans le cadre du **schéma territorial des infrastructures économiques**, la création de zones d'activités en fonction de leur classification :

- **Les zones dites de niveau II ou de niveau Régional** : dans notre département sont concernées les zones d'Albasud et d'Albanord à Montauban et la Zone Fleury-Barrés de Castelsarrasin et Moissac. Pour ces zones, l'intervention ne peut se faire que sur le déficit prévisionnel que la Région subventionne à hauteur de 60 % ; le Conseil Général venant abonder cette subvention en accordant 20 % supplémentaires.

- **Les zones dites de niveau I ou de niveau « Intercommunal »** qui sont inscrites au titre du schéma territorial des infrastructures économiques. Dans ce cas, l'intervention de la Région se monte à 30% du déficit prévisionnel de l'opération, le Conseil Général venant compléter la subvention pour 10% supplémentaires.

- **Les autres zones non répertoriées niveau I ou II** qui sont de taille beaucoup plus modeste et pour lesquelles le Département a souhaité instaurer une politique d'aides spécifiques. Dans ce cas, le Conseil Général intervient seul (sans la Région) et finance des investissements et pas du déficit.

A ce jour, le dispositif propre au Conseil Général a permis d'aménager 60 hectares de terrains dans 9 communes différentes. Ces projets représentent 1 229 159 Euros de subvention de la part du Département :

NOM DE LA ZONE	COMMUNES	SUPERFICIE	MONTANT DES INVESTISSEMENTS	MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE
Zone de la Molère I	Saint Loup	16 300 m ²	405 000 €	99 875,00 €
Zone de Cabarrot	Golfech	36 643 m ²	341 694 €	86 263,00 €
Zone de la Mouscane III	Montech	35 000 m ²	320 265 €	97 612,00 €
Zone des Pradasses	Villebrumier	30 000 m ²	77 564 €	21 924,00 €
Zone de Bordevieille	Beaumont de Lomagne	100 000 m ²	1 612 487 €	414 948,00 €
Zone du Coutré	Lavit de Lomagne	30 000 m ²	55 945 €	13 489,00 €
Zone de la Furgole	Bressols	90 000 m ²	171 484 €	36 744,00 €
Zone de l'Artel	Castelsarrasin	150 000 m ²	446 902,00 €	113 652,00 €
Zone les Ports	Nègrepelisse	52 000 m ²	441 868 €	112 129,00 €
Zone de la Mouscane IV	Montech	38 700 m ²	652 425 €	171 769,00 €
Zone de la Molère II	Saint Loup	30 441 m ²	264 530 €	60 754,00 €

Il faut noter que deux projets de zones d'activités vont bientôt être présentés à la Commission Permanente du Conseil Général, il s'agit de l'extension de la zone d'activité de Prouxet, à Valence d'Agen, portée par la Communauté de Communes des 2 Rives, et de l'aménagement de la zone d'activité de Barres 2 par celle de Castelsarrasin-Moissac.

Au-delà de ces 13 Zones d'activités, l'A.D.E. 82 travaille actuellement avec un certain nombre de communes, ou d'intercommunalités, afin qu'elles puissent, elles aussi, réaménager, moderniser, étendre ou encore créer leurs zones d'activités.

Notre Agence fournit, en effet, une aide pour permettre aux communes de mieux élaborer leur projet, de « cibler » une clientèle d'entreprises (artisanale, industrielle, commerciale) et, ainsi, d'optimiser au maximum leurs investissements.

A ce jour, 12 nouveaux projets de zones d'activités sont en cours d'accompagnement :

Maître d'ouvrage	Nom de la zone	Surface	Stade de réalisation
Communauté d'Agglomération de Montauban	Albanord	112 Ha	Etudes en cours
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Mansonville	À définir	Etudes à réaliser
Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac	Barres 3 et 4 + ZA de Fleury	100 Ha	Etudes en cours
Communauté de Communes des Deux Rives	Zone d'activité de Goudourville - Pommevic	A définir	Etudes à réaliser
Communauté de Communes des Deux Rives	Extension de la ZA de Saint Loup	12 Ha	Démarches administratives engagées
Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne	Zone d'activité de Bourret	10Ha environ	Etudes à réaliser
Communauté de Communes du Quercy Vert		10 Ha environ	Site d'implantation à l'étude
Commune de Bessens		10 Ha environ	Etudes à réaliser
Commune de Bressols		50 Ha	Etudes à réaliser
Commune de Saint Porquier		A définir	Etudes en cours
Commune de Verdun sur Garonne	ZA des Barthes	5 Ha	Etudes en cours
Commune de Verdun sur Garonne	ZA de St Pierre	24 Ha	Etudes en cours

L'ensemble de ces projets, devrait permettre de renouveler l'offre territoriale du Tarn-et-Garonne sur le long terme et de répondre à la globalité des besoins des entreprises. Qu'elles soient artisanales, commerciales ou industrielles, les PME-PMI du Tarn-et-Garonne bénéficient, grâce à ces zones d'activités, d'un environnement de qualité propice à leur développement.

En matière de prospection, la diversité des zones d'activités en terme de prix, de spécialité (artisanale, commerciale, industrielle) permet à notre Agence de Développement Economique de renseigner de nombreux investisseurs externes au Département.

Il est important que le Département conserve des capacités d'accueil avec des terrains disponibles pour les entreprises, et ce d'autant que les zones actuelles sont en grande partie saturées. Il convient donc d'anticiper sur la demande, l'aménagement de nouveaux terrains exigeant des délais parfois importants.

Compte tenu de ce qui précède, je vous proposerais de bien vouloir délibérer et prendre acte de ce rapport d'information.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du dossier relatif à la politique départementale en faveur de la création et de l'aménagement des zones d'activités économiques, tant sur les projets que ceux en cours de réfection.

Acte donné.

Le Président,